



Administration communale
Route de Gembloux 43
5310 Eghezée
Département Cadre de Vie
Environnement

Chef de Service : Marc WANBECQ
Agent traitant : Marjorie DACHELET
Tél. : 081 / 810 141
environnement@eghezee.be

Eghezée, le 07 septembre 2020

Environnement
AR_RECEVABLE-Décl n°III 1350-96/20
Madame et Monsieur Allard et Decamp
Route de Ramillies n°78
5310 TAVIERS

N/Réf. : Décl. n°III 1350-96/20

Objet : Votre déclaration de classe 3 :

Exploitation d'une citerne à gaz, enterrée, d'une capacité de 2.750 litres sur un terrain sis à
5310 TAVIERS, route de Ramillies n°258, cadastré 7^{ème} division, section B n°93D.

Monsieur,

Conformément à l'article 14, § 4, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la déclaration réceptionnée par nos services le 31 août 2020, dont objet et références repris sous rubrique est **RECEVABLE**.

Conformément au règlement taxe sur les demandes relatives au permis d'environnement, il apparaît que vous êtes redevable de la somme de **25 euros**.

Cette taxe est payable, dans les 15 jours de la présente :

- en espèces ou par Bancontact au Service Recettes de l'Administration communale ;
- par virement au compte ouvert au nom de l'Administration communale, n°BE19 0910 1281 2012
en mentionnant la référence : W20/91.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

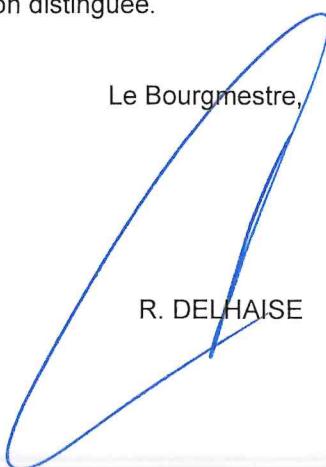
Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale,


M-A. MOREAU



Le Bourgmestre,


R. DELHAISE

Le formulaire de déclaration et le présent courrier constituent votre dossier de déclaration de classe III.

Sa validité est de 10 ans à dater de la présente.

Passé ce délai, il faudra introduire une déclaration de « maintien en activité ».